

# SYNTHÈSE NATIONALE DES INSTRUMENTS FINANCIERS MIS EN PLACE PAR LES AUTORITÉS DE GESTION FRANÇAISES POLITIQUE DE COHÉSION EUROPÉENNE 2014-2020

13 février 2023  
Version 2

<b>LES INSTRUMENTS FINANCIERS</b>	<b>3</b>
QU'EST-CE QU'UN INSTRUMENT FINANCIER ?	3
QUELLES SONT LES CIBLES ?	4
LES ATOUTS DES INSTRUMENTS FINANCIERS	4
COMMENT SONT-ILS MIS EN ŒUVRE ?	5
LES INSTRUMENTS FINANCIERS DANS LA PROGRAMMATION 2021-2027	5
<b>LES VOLUMES FINANCIERS MOBILISÉS</b>	<b>6</b>
<b>LES THÉMATIQUES CIBLÉES</b>	<b>7</b>
MONTANTS FEDER MOBILISÉS PAR THÉMATIQUE	7
Données nationales	8
Données régionales	9
PARTS FEDER MOBILISÉES PAR THÉMATIQUE	9
Données nationales	10
Données régionales	10
<b>LES MÉCANISMES FINANCIERS</b>	<b>11</b>
SYNTHÈSE NATIONALE	11
SYNTHÈSE PAR AUTORITÉ DE GESTION	12
POINT SUR LES MÉCANISMES FINANCIERS	13
Prêts	13
Les prêts post Covid-19 Bpifrance	14
Prêt d'honneur	14
Capital investissement	15
Garanties	15
<b>LES GESTIONNAIRES DES INSTRUMENTS FINANCIERS</b>	<b>16</b>

# LES INSTRUMENTS FINANCIERS

La présente synthèse vise à donner quelques éléments d'appréciation sur l'utilisation des instruments financiers soutenus via des fonds européens structurels d'investissement (FESI) issus de la programmation 2014-2020.

Elle se fonde sur les éléments collectés lors d'entretiens individuels avec les autorités de gestion régionales durant l'été 2022, puis complétés par les données transmises par ces mêmes autorités de gestion durant le second semestre 2022 à l'autorité de coordination des FESI, l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT).

À travers ce document, l'ANCT souhaite proposer un état des lieux national de l'utilisation des instruments financiers et donner quelques éléments explicatifs sur la mise en œuvre des instruments financiers en France.

## QU'EST-CE QU'UN INSTRUMENT FINANCIER ?

Les instruments financiers (IF) visent à octroyer un soutien financier sous forme de prêt, capital ou quasi capital, ou servant de garanties bancaires, à des bénéficiaires portant des projets d'investissement.

À la différence des subventions, qui sont des sommes versées pour la réalisation d'un projet, les sommes prêtées, investies ou faisant office de garantie pour la réalisation d'un projet, auront vocation à être récupérées par l'instrument financier. Ainsi, ces sommes pourront être de nouveau prêtées, investies ou constituer des garanties pour de nouveaux porteurs de projets.

Ainsi, ce moyen de soutien est de plus en plus privilégié par les acteurs publics en raison de son caractère pérenne, et ce dans un contexte de rationalisation des dépenses publiques.

Les instruments financiers s'adressent à des bénéficiaires qui présentent une capacité financière et un objectif de rentabilité économique mais qui rencontrent des difficultés à se financer, et qui seraient en mesure de restituer et partager les retours et bénéfices de l'investissement.

Ces dispositifs doivent alors pouvoir profiter de ces « retours » pour de nouveaux bénéficiaires. Les instruments financiers sont ainsi proposés dans un objectif de pérennité de l'outil et de réalimentation financière du dispositif.

Par rapport aux subventions, ces dispositifs relèvent d'une approche différente dans la gestion des fonds publics et dans l'élaboration des politiques publiques.

Leur objet est de répondre aux carences et défaillances de l'offre de financement des banques, et plus largement sur le marché du financement. Ainsi, les instruments financiers et les mécanismes qu'ils proposent (prêts, garanties, capital) sont mis en place dans un contexte où le marché du financement répondrait de façon imparfaite aux besoins exprimés.

Par ailleurs, la mise en place de ces instruments incite à privilégier le cofinancement avec d'autres acteurs financiers publics ou privés afin de proposer des dispositifs communs ou des cofinancements complémentaires appropriés aux besoins des bénéficiaires.

## QUELLES SONT LES CIBLES ?

Les instruments financiers proposent des prêts, garanties et investissements au capital des bénéficiaires qui portent un projet d'investissement présentant une viabilité économique et financière permettant ainsi de s'assurer du remboursement des prêts ou d'une potentielle sortie de capital à terme. Avec cette présomption de viabilité financière, les instruments financiers s'adressent à des projets d'investissement portés notamment par des entreprises, des entrepreneurs ou présentant une rentabilité ou une trajectoire de génération de recettes (plus-value).

## LES ATOUTS DES INSTRUMENTS FINANCIERS

### • Pour les gestionnaires de FESI :

Les instruments financiers permettent une massification dans la programmation des fonds de l'Union, puisqu'ils présentent un volume financier important à programmer pouvant ainsi réduire la charge programmatique et administrative, même si la complexité de la matière nécessite une forte mobilisation des équipes.

La mise en place d'IF s'inscrit dans un objectif de simplification de la programmation, du fait du cadre réglementaire facilitant dans lequel ils s'inscrivent.

Ces outils doivent permettre de maximiser les effets pour les territoires car une opération programmée avec un bénéficiaire permet de soutenir une multitude de bénéficiaires finaux.

### • Pour les bénéficiaires :

Ces outils doivent d'abord permettre à des bénéficiaires, non couverts par le marché, d'obtenir un soutien financier qu'ils n'auraient pu obtenir par ailleurs ou qui aurait été moins important.

L'intervention des instruments financiers permettra ainsi à un bénéficiaire fragile ou qui dispose d'une cotation bancaire moyenne/faible d'avoir accès au prêt bancaire, l'instrument financier permettant d'offrir une garantie à la banque octroyant le prêt.

À noter que les IF permettent de distribuer des prêts à taux bonifiés, à taux zéro, avec différé de remboursement, etc. dans des conditions plus favorables que les opérateurs bancaires classiques.

Pour le capital, et le soutien aux fonds propres et quasi fonds propres, un instrument financier pourra investir ou financer des bénéficiaires présentant un retour sur investissement incertain, long ou encore faible, ou peut venir compléter des financements privés pouvant être insuffisants pour la réalisation d'un projet.

## COMMENT SONT-ILS MIS EN ŒUVRE ?

Pour mettre en place un instrument financier, l'autorité de gestion doit l'inscrire dans son programme. Elle doit également préciser le cadre dans lequel elle souhaiterait utiliser ce dispositif et le type d'actions qu'elle envisage de financer. Elle élabore ainsi une stratégie d'investissement avec un plan d'activité, avant de mettre en place des produits financiers sur mesure (choix de la majorité des autorités de gestion françaises), ou de recourir à des instruments "standards" conçus par la Commission européenne, et opérés par des intermédiaires financiers.

La gestion peut être confiée à des opérateurs publics tels que Bpifrance ou la BEI, ou bien des gestionnaires spécialisés pouvant être sélectionnés après mise en concurrence.

Pour créer ces instruments, les autorités de gestion doivent mobiliser une ingénierie technique, juridique et financière parfois complexe. Afin de les rendre plus accessibles, la Commission européenne a notamment mis en place, en partenariat avec la Banque européenne d'investissement (BEI), la [plateforme fi-compass](#), qui aide les autorités de gestion dans la mise en œuvre des instruments financiers.

De son côté, l'ANCT appuie les autorités de gestion et anime un groupe de travail consacré au sujet. De plus, en 2018, elle a proposé un [guide méthodologique](#) pour accompagner les autorités de gestion dans la mise en place des instruments financiers. Ce guide a été actualisé et enrichi pour la programmation 2021-2027. L'ANCT a proposé plusieurs autres documents de référence afin de faciliter, accélérer et sécuriser la programmation des instruments financiers, comme diverses foires aux questions (annuelles, prêt rebond, clôture des IF).

La présente synthèse se concentre sur la mobilisation de FEDER en faveur d'instruments financiers. Les montants présentés sont des montants programmés et intègrent les coûts et frais de gestion.

## LES INSTRUMENTS FINANCIERS DANS LA PROGRAMMATION 2021-2027

A l'occasion de la nouvelle programmation 2021-2027, la Commission européenne souhaite encourager le déploiement d'instruments financiers, notamment via un recours facilité à la combinaison de subventions avec des instruments financiers. L'objectif est aussi d'étendre le champ d'intervention des instruments financiers à de nouveaux domaines, en particulier dans l'efficacité énergétique ou l'agriculture.

# LES VOLUMES FINANCIERS MOBILISÉS

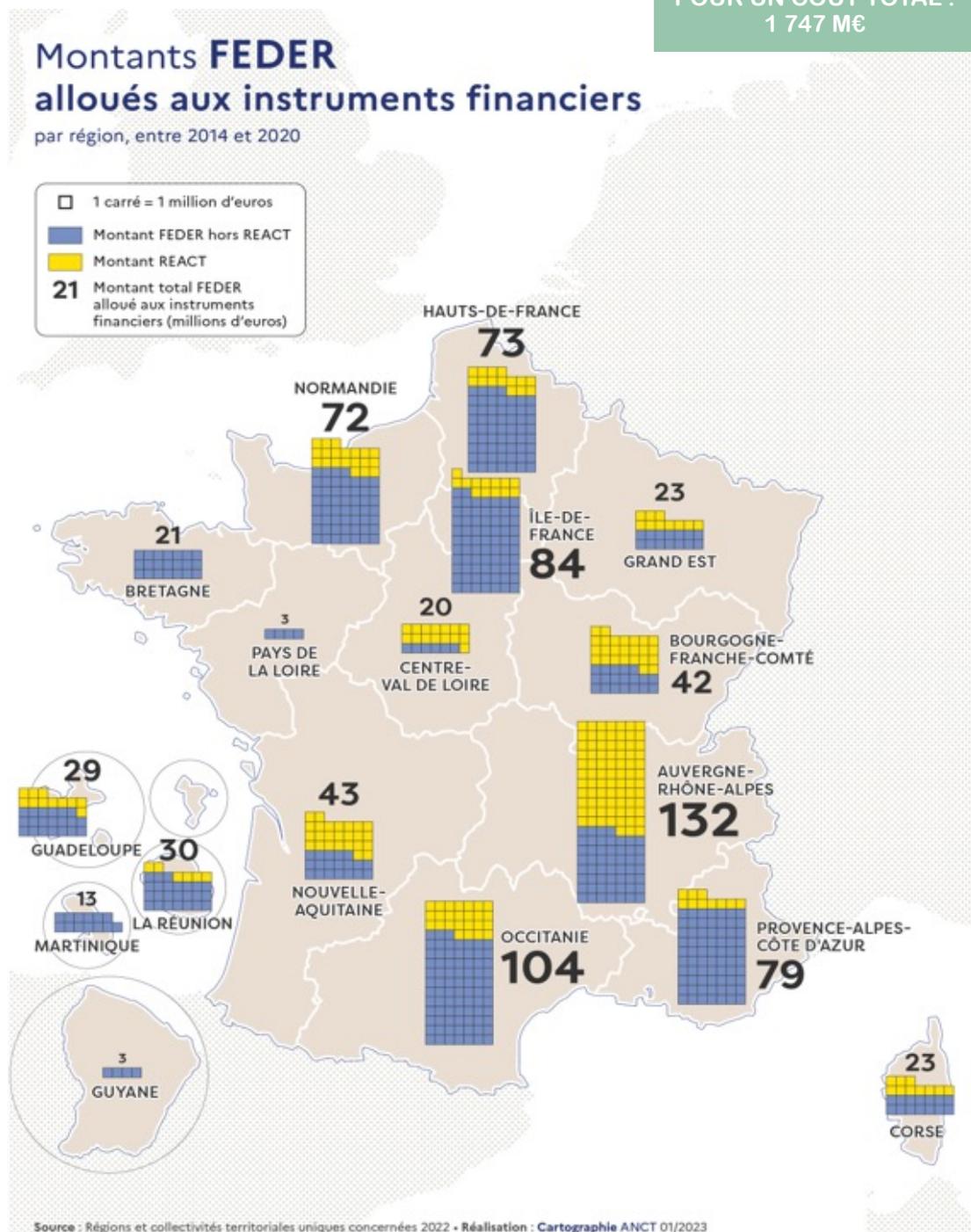
L'ensemble des autorités de gestion, à l'exception de Mayotte et Saint-Martin, ont mis en place des instruments financiers sur la période 2014-2020, pour un montant FEDER total de **819,60 M€**. Ce chiffre masque des disparités importantes entre les territoires (*voir carte ci-dessous*).

## 819,6 M€

SOIT 9% DU FEDER

**120 DISPOSITIFS FINANCIERS**

POUR UN COÛT TOTAL :  
1 747 M€



# LES THÉMATIQUES CIBLÉES

## MONTANTS FEDER MOBILISÉS PAR THÉMATIQUE

Les instruments financiers ont été soutenus via des fonds issus des objectifs thématiques (OT) suivants :

- **Objectif thématique 1** : Renforcement de la recherche, du développement technologique et de l'innovation.
- **Objectif thématique 3** : Renforcer la compétitivité des petites et moyennes entreprises (PME).
- **Objectif thématique 4** : Transition vers une économie à faibles émissions de carbone.
- **Objectif thématique 13** : Favoriser la réparation des dommages à la suite de la crise engendrée par la pandémie de COVID19 (REACT EU).

### REACT EU

Le *Recovery Assistance for Cohesion and the Territories of Europe*, ou REACT EU, est une initiative européenne créée en réaction à la crise sanitaire afin de soutenir une relance verte, résiliente et numérique en faveur des territoires.

Ce sont au total 55 milliards d'euros supplémentaires qui sont ajoutés dès 2021 aux enveloppes du FEDER, du FSE et du Fonds européen d'aide aux plus démunis (FEAD) pour les programmations 2014-2020. La France a bénéficié d'une enveloppe de 3,9 milliards d'euros.

#### REACT EU en France

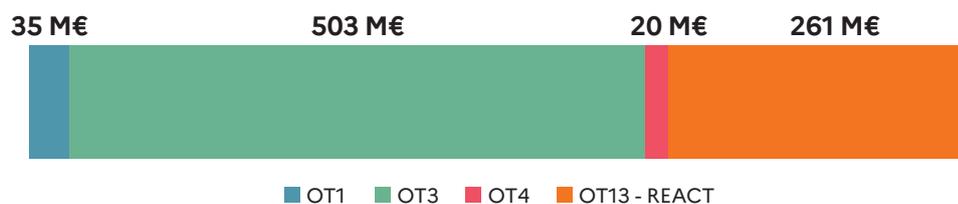
En France, les autorités de gestion ont souhaité mobiliser cette enveloppe vers le maintien de l'emploi, l'emploi des jeunes, le soutien au chômage partiel, aux travailleurs indépendants, ou encore aux PME et services de santé.

#### Les instruments financiers, et leur place prépondérante dans REACT EU

- **28** dispositifs dans **13** territoires
- **261,40 M€** de FEDER pour un coût total de **596,40 M€**

## Données nationales

### Montants FEDER (REACT EU inclus) alloués aux instruments financiers par objectif thématique en France



Près de 820 M€ de FEDER ont été ainsi mobilisés pour soutenir les PME, qui restent la principale cible des instruments financiers en France.

Ainsi :

- 503 M€ de FEDER ont été mobilisés au titre de l'objectif thématique 3 dédié à la compétitivité des PME, par douze autorités de gestion,
- 261 M€ de FEDER ont été alloués, à date, à l'objectif thématique 13 (REACT EU), par treize autorités de gestion, et
- 35 M€ de FEDER ont été mobilisés au titre de l'objectif thématique 1, pour des projets innovants.

Seuls 20 M€ de FEDER ont été mobilisés via l'objectif thématique 4, pour le soutien à la rénovation énergétique.

On constate une accélération de la mise en œuvre d'instruments financiers dans le cadre de la crise sanitaire, durant laquelle les autorités de gestion ont fortement mobilisé du FEDER, en particulier sous forme de prêts en soutien aux besoins en fonds de roulement (prêt rebond ou dispositif en propre).

Ainsi, dès avril 2020, de nombreuses autorités de gestion se sont mobilisées pour programmer du FEDER sur ces IF. Certaines d'entre elles, qui n'avaient pas mis en place d'IF sur la période, ont ainsi expérimenté la mise en place de tels outils. Cette mise en œuvre a été facilitée par un cadre réglementaire souple (CRII et CRII+) et un dispositif national prêt à l'emploi via le prêt rebond.

Cette tendance d'accélération s'est amplifiée avec l'enveloppe complémentaire REACT EU, qui a permis à de nombreuses autorités de gestion de refinancer des dispositifs existants et « historiques », mais aussi de créer des outils en réponse à la crise sanitaire. Ainsi, nous observons une mobilisation FEDER importante pour le prêt rebond et le prêt relance proposés par Bpifrance. Au total, 261,40 M€ de FEDER issus de REACT ont été mobilisés via des IF.

Il est à noter un léger ralentissement en 2022 dans l'octroi des prêts, qui peut s'expliquer en partie par la très large couverture du prêt garantie par l'État dont l'action a pris fin à la fin de l'année 2022.

## Données régionales

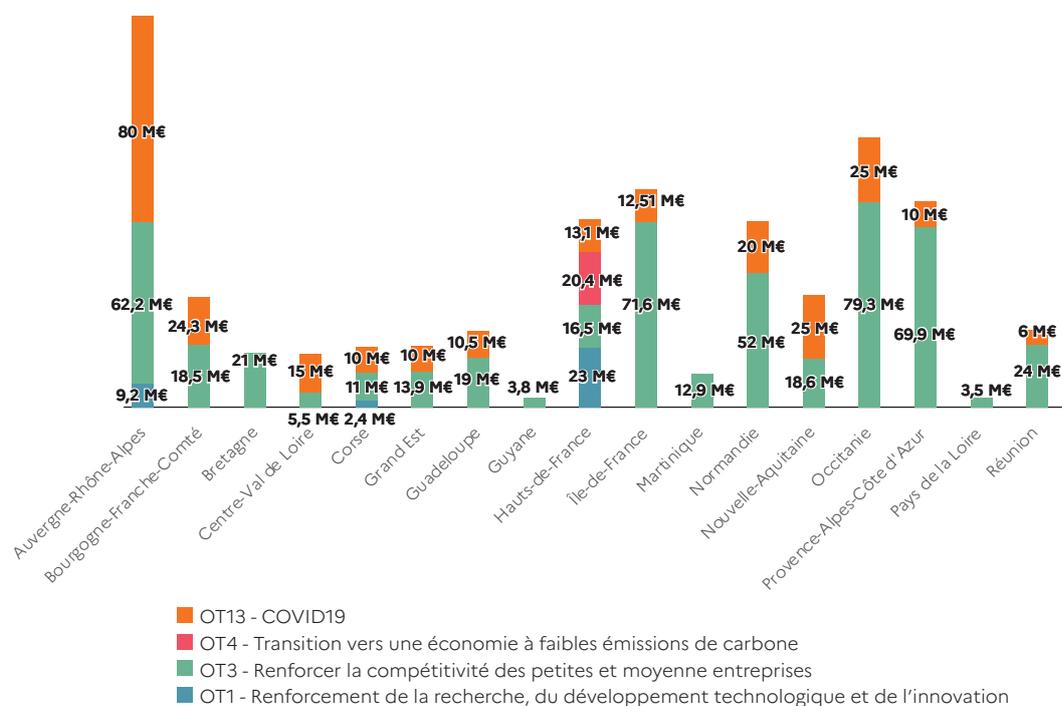
À l'image des données nationales, l'OT3 en faveur de la compétitivité des PME arrive en tête des volumes financiers mobilisés pour les instruments financiers dans 12 régions ou collectivités territoriales uniques, ce qui n'exclut pas une grande disparité entre les régions (de 3,5 à 79 M€).

De plus, dans 4 Régions françaises, la majorité des montants financiers est mobilisée dans le cadre de l'OT13 (REACT EU).

À noter le cas particulier des Hauts-de-France, qui sont les seuls à avoir créé un instrument financier via l'OT4 pour la transition vers une économie à faibles émissions de carbone.

## PARTS FEDER MOBILISÉES PAR THÉMATIQUE

Montants FEDER (REACT EU inclus) alloués aux IF par autorité de gestion et par objectif thématique

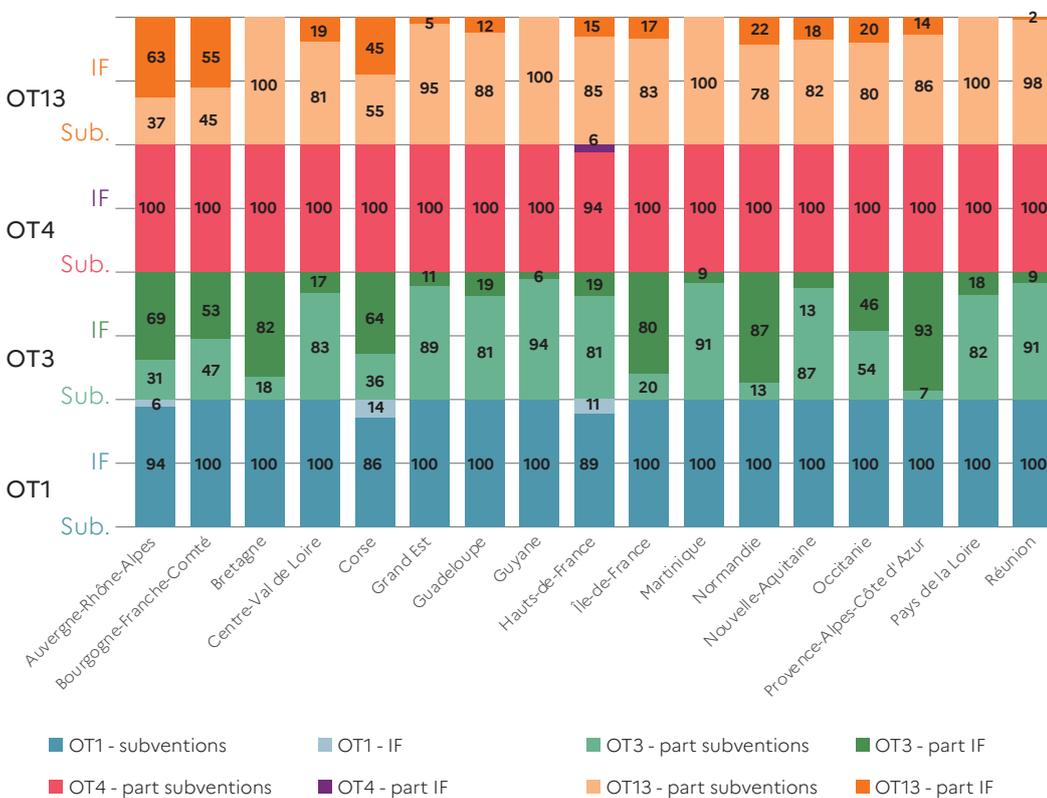


## Données nationales<sup>1</sup>

<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>34,6 M€</b> de FEDER mobilisés vers des IF</li> <li>• 3 autorités de gestion. En moyenne, elles ont mobilisé 10% des crédits de l'OT1 sur des IF</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>503,2 M€</b> de FEDER mobilisés vers des IF</li> <li>• Toutes les autorités de gestion régionales (sauf 2). En moyenne, elles ont mis 41% des crédits de l'OT3 sur des IF</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>20,4 M€</b> de FEDER mobilisés vers des IF</li> <li>• Dans les Hauts-de-France, qui ont mis 6% des crédits de l'OT4 sur des IF</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>261,4 M€</b> de FEDER mobilisés vers des IF</li> <li>• Dans 13 autorités de gestion. En moyenne, elles ont mis 18% des crédits de l'OT13 sur des IF</li> </ul>
<b>OT1</b>	<b>OT3</b>	<b>OT4</b>	<b>OT13</b>

## Données régionales

### Répartition subventions/IF par autorité de gestion et par objectif thématique



<sup>1</sup> Base : derniers tableaux de suivi de la programmation (dits « tableaux Directeurs Europe ») envoyés par les autorités de gestion et compilés par l'ANCT

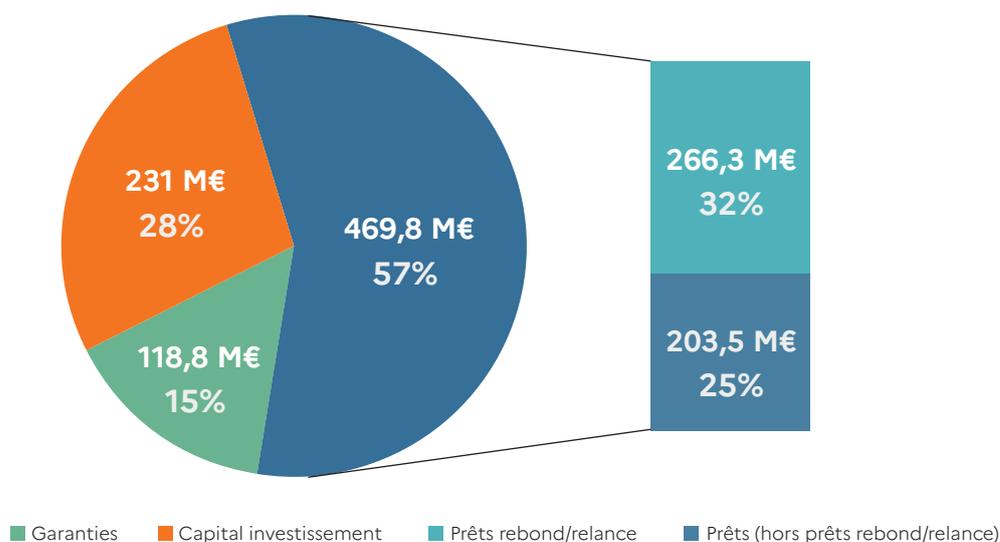
# LES MÉCANISMES FINANCIERS

## SYNTHÈSE NATIONALE

Les autorités de gestion régionales ont généralement mis en place plusieurs IF, avec divers mécanismes de financement (prêt, garantie et capital investissement) :

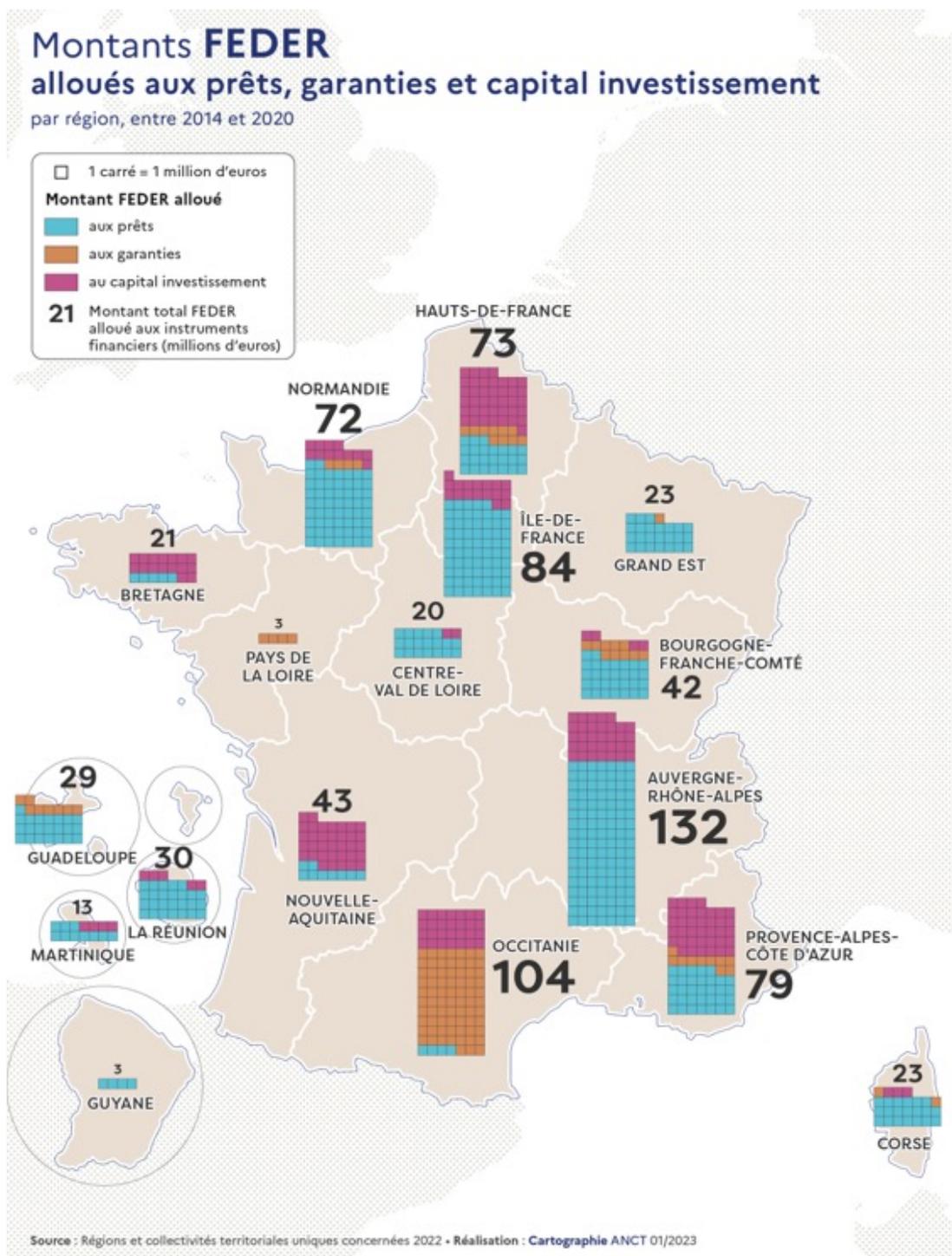
- Six autorités de gestion ont déployé les **trois types de mécanismes financiers** : Normandie, Occitanie, Hauts-de-France, Bourgogne-Franche-Comté, Corse et Provence-Alpes-Côte d'Azur.
- Seules deux autorités de gestion ont utilisé **un seul mécanisme** : Pays de la Loire (garantie) et Guyane (prêt).
- Les neuf autorités de gestion restantes ont quant à elles décidé de mettre en place **deux mécanismes** différents.

### Répartition des montants FEDER par dispositif



Les prêts rebond et relance sont volontairement identifiés dans ce graphique, afin de montrer leur poids dans la programmation et de nuancer l'effet Covid-19 sur la programmation des IF. Pour mémoire, ces prêts sont soutenus via du FEDER 2014-2020 hors REACT, mais aussi du REACT. Ainsi, retirer REACT de la base de données ne neutralise pas « l'effet Covid » dans la programmation IF.

# SYNTHÈSE PAR AUTORITÉ DE GESTION



# POINT SUR LES MÉCANISMES FINANCIERS

## Prêts

La majeure partie (70 sur 120) des dispositifs mis en œuvre par les autorités de gestion relève de prêts aux conditions avantageuses : taux d'intérêt plus faible que sur le marché, taux zéro, différé de remboursement, prêt participatif, etc.

**469,80 M€** de FEDER pour un coût total de **1207 M€**.

**469,8 M€**

DE FEDER ALLOUÉS À  
DES DISPOSITIFS DE  
PRÊTS

## LES PRÊTS PLÉBISCITÉS EN FRANCE SUR 2014-2020

Certains types de prêts ont particulièrement été déployés dans les régions françaises :

### Prêts rebond et prêts relance

Au total, 14 autorités de gestion ont mis en place 29 dispositifs de prêts rebond et prêts relance, pour un montant FEDER de **266,30 M€** (dont 140 M€ avec des crédits REACT) et un coût total de 820,70 M€.

266,30 M€ de FEDER dont :

- **185,80 M€** de prêts rebond
- **80,50 M€** de prêts relance

### Prêts innovation

Au total, 5 autorités de gestion ont mis en œuvre 9 dispositifs de prêts pour l'innovation, dont 4 sont mis en œuvre par Bpifrance ; pour un montant FEDER de **42,60 M€** (dont 6 M€ avec des crédits REACT) et un coût total de 112,80 M€.

### Prêts d'honneur

Au total, 5 autorités de gestion ont développé 13 dispositifs de prêts d'honneur, pour un montant FEDER de **34,30 M€** et un coût total de 59,80 M€.

### LES PRÊTS POST COVID-19 BPIFRANCE

Deux dispositifs ont été proposés par Bpifrance aux Régions et collectivités territoriales uniques (CTU) pour répondre aux difficultés dues à la crise du Covid-19 et soutenir les petites et moyennes entreprises (PME) : le prêt **rebond**, créé en avril 2020, et le prêt **relance**, lancé en janvier 2022. Cofinancés par du FEDER, Bpifrance et des fonds régionaux dans certains cas, leur création et leur stratégie font l'objet d'un accord commun entre les Régions ou CTU, et Bpifrance. Leur mise en œuvre est réalisée par Bpifrance

- Prêt rebond : prêt **à taux zéro**.
- Prêt relance : prêt participatif **à taux bonifié**.
- Remboursement après 2 ans de différé.
- Thématiques visées : **OT3, en faveur de la compétitivité des PME, et OT13, en réaction à la crise sanitaire**.
- Pour rappel, les prêts rebond et relance représentent **266,30 M€** de FEDER pour un coût total de **820,70 M€**.

### PRÊT D'HONNEUR

Le prêt d'honneur est un prêt personnel octroyé à un porteur de projet.

Il s'agit d'un soutien financier à un créateur ou chef d'entreprise qui souhaite financer un projet de création, de développement ou de reprise d'entreprise et dont l'apport personnel est insuffisant pour solliciter un prêt bancaire. Le prêt d'honneur consiste ainsi en un prêt à taux 0 et sans garantie qu'il s'engage à rembourser sur l'honneur.

Ce dispositif génère un important effet levier en facilitant l'obtention d'un prêt bancaire complémentaire. En France, plusieurs organismes octroient ce type de prêt comme Initiative France. Ces structures peuvent également apporter un accompagnement au porteur de projet.

- **13** fonds de prêt d'honneur dans **6** autorités de gestion
- Thématique visée : objectif thématique **3 en faveur de la compétitivité des PME**.
- Pour rappel, le prêt d'honneur représente **34,30 M€** de FEDER pour un coût total de **59,80 M€**.

## Capital investissement

Le capital investissement consiste en l'apport de fonds propres et quasi fonds propres. Ceci peut se matérialiser par une prise de participation au capital, avec l'achat d'action pour l'accès au capital ou d'obligations convertibles, ou d'autres produits financiers.

La quasi-participation est une forme de prise de participation hybride.

Les outils de prise de participation interviennent à différentes étapes de la vie d'une entreprise : amorçage, création, développement, projets d'innovation ou encore transmission-reprise.

Au total, 13 autorités de gestion ont mis en place 31 dispositifs de prises de participation au capital.

- **231 M€** de FEDER (dont 42,60 M€ avec des crédits REACT) pour un coût total de **342,60 M€**
- Thématiques visées : recherche, développement technologique et de l'innovation (**OT1**), compétitivité des PME (**OT3**), transition vers une économie à faibles émissions de carbone (**OT4**) et réparation des dommages à la suite de la crise engendrée par la pandémie de Covid-19 (**OT13**).

# 231 M€

DE FEDER ALLOUÉS À  
DES DISPOSITIFS DE

**CAPITAL  
INVESTISSEMENT**

## Garanties

Les instruments financiers peuvent aussi consister en l'apport de garanties sur les prêts bancaires accordés aux porteurs de projets, notamment les entreprises.

Au total, 9 autorités de gestion ont mis en place 19 dispositifs de garanties, sous forme de garanties premières pertes, de garantie de portefeuille ou de garanties prêts participatifs.

- **118,80 M€** de FEDER (dont 34,30 M€ avec des crédits REACT) pour un coût total de **197,80 M€**
- Les principaux objectifs visés relèvent de la compétitivité des PME (**OT3**), dans un contexte de crise sanitaire (**OT13**).

# 118,8 M€

DE FEDER ALLOUÉS À  
DES DISPOSITIFS DE

**GARANTIES**

# LES GESTIONNAIRES DES INSTRUMENTS FINANCIERS

## UNE DIVERSITÉ DE MONTAGE D'IF ET DE GESTIONNAIRES DANS LES TERRITOIRES

Gestionnaire	Bilan	Commentaires
<b>Région</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 8 outils financiers dans 2 autorités de gestion</li> <li>• 40,60 M€ de FEDER (dont 10,50 M€ de crédits REACT), pour un coût total de 110 €</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Uniquement des prêts</li> </ul>
<b>Gestionnaires régionaux</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 37 outils financiers dans 10 autorités de gestion</li> <li>• 280,70 M€ de FEDER (dont 72,60 M€ de crédits REACT), pour un coût total de 413,60 M€</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Prêts : 81,50 M€</li> <li>• Garanties : 4,40 M€</li> <li>• Capital investissement : 194,70 M€</li> <li>• Exemples : UI INVESTMENT, WILCO, KARISTA, Aquiti, M CAPITAL, Siparex, FINORPA, NORD CAPITAL PARTNERS, FEMU QUI, CADEC, SMATL, TURENNE CAPITAL, etc.</li> </ul>
<b>Fonds européen d'investissement (FEI)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 10 outils financiers dans 2 autorités de gestion</li> <li>• 128,30 M€ de FEDER (dont 25 M€ de crédits REACT) pour un coût total de 209 M€</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Prêts : 22,90 M€ de FEDER.</li> <li>• Garanties : 72,90 M€ de FEDER. À premières pertes et des prêts participatifs</li> <li>• Capital investissement : 32,60 M€ FEDER, CT 45M.</li> </ul>
<b>Réseau Initiative</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 11 outils financiers dans 3 autorités de gestion</li> <li>• 18,90 M€ de FEDER pour un coût total de 48,60 M€</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Uniquement des prêts.</li> <li>• Pas de REACT</li> </ul>
<b>France Active</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 4 outils financiers, dans 3 autorités de gestion</li> <li>• 4 M€ de FEDER pour un coût total de 8,30 M€.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Un fonds de prêt d'honneur et trois dispositifs de garanties.</li> <li>• Pas de REACT</li> </ul>

## BPIFRANCE

- Au total, **14** autorités de gestion ont mis en place **45** dispositifs gérés par Bpifrance.
- **337,70 M€** de FEDER (dont 153 M€ avec des crédits REACT) sont gérés par Bpifrance.

**337,7 M€**

GÉRÉS PAR BPIFRANCE,  
SOIT

**41 %**

DU FEDER ALLOUÉS AUX IF

 <b>Prêts</b>	 <b>Garanties</b>
<p>Au total, 36 dispositifs de prêts gérés par Bpifrance, pour un montant FEDER de <b>298,9 M€</b> et un coût total de 911,5 M€.</p> <p>Dont :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• 40,6 M€ de FEDER alloués à des prêts pour l'innovation.</li><li>• 266,3 M€ de FEDER alloués à des prêts rebond et relance.</li></ul>	<p>Au total, 9 dispositifs de garanties gérés par Bpifrance, pour un montant FEDER de <b>38,8 M€</b> et un coût total de 574 M€.</p>

L'Agence nationale de la cohésion des territoires en tant qu'autorité nationale de coordination des fonds européens et du FEDER édite des publications à destination des acteurs des fonds européens.

L'ensemble de ces publications est disponible sur le site [www.europe-en-france.gouv.fr](http://www.europe-en-france.gouv.fr)

### Contacts

Agence nationale de la cohésion des territoires  
[europe@anct.gouv.fr](mailto:europe@anct.gouv.fr)

### En savoir plus

[www.europe-en-france.gouv.fr](http://www.europe-en-france.gouv.fr)  
[www.anct.gouv.fr](http://www.anct.gouv.fr)

-  @L'Europe s'engage en France
-  @L'Europe s'engage en France
-  @EuropeenFrance
-  @EuropenFrance
-  @europe\_en\_france